

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

## MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

- 1) Le Gouvernement de la République Islamique de MAURITANIE a obtenu l'accord de principe du FADES pour mettre à sa disposition un prêt afin de contribuer au financement des travaux de construction du tronçon Bassiknou – Fassala (63,8 Km) : lot 3 de la route Néma – Bassiknou – Frontière du Mali.
- 2) Le Ministère de l'Equipement et des Transports de la République Islamique de MAURITANIE invite par le présent appel d'offres les candidats éligibles à présenter leurs offres techniques et financières sous pli fermé pour l'exécution des travaux de construction de la dite route.

La consistance des principaux postes du lot 3 est donnée à titre indicatif par le tableau ci-après :

Désignation	Unité	LOT 3
Déblais	M <sup>3</sup>	83 310
Remblais	M <sup>3</sup>	360 000
Couche de Fondation	M <sup>3</sup>	200 000
Couche de Base	M <sup>3</sup>	160 000
Accotements	M <sup>3</sup>	10 000
Enrobé (5cm)	M <sup>2</sup>	510 000

En complément de ces travaux, il est prévu la réalisation de divers autres travaux tels que :

- la construction des ouvrages hydrauliques ;
- le désensablement et le dégagement des emprises,
- la mise en place de bornes penta-kilométriques,
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale et
- la mise en place de bordures à ras dans la traversée des agglomérations
- l'aménagement de carrefour.

La durée d'exécution des travaux ne peut excéder 28 mois.

- 3) L'Appel d'Offres est ouvert :





- a) aux entreprises ou groupements d'entreprises originaires des pays membres de la ligue des Etats Arabes ;
- b) les entreprises originaires des pays non frappés par les mesures de boycott de la ligue des Etats Arabes.

Pour être éligibles à la soumission les entreprises ou groupements d'entreprises fourniront les preuves matérielles à l'Administration de leur éligibilité et de leur qualification ainsi que l'existence à leur disposition de ressources adéquates pour s'acquitter convenablement des travaux qui leur seront assignés.

- 4) Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-après :

**Direction des Infrastructures des Transports**  
**Immeuble du Ministère de l'Équipement et des Transports**  
**B.P. 11967/11914 Sebkh**  
**NOUAKCHOTT / MAURITANIE**

- 5) Tout soumissionnaire éligible intéressé par le présent avis pourra acheter un jeu complet du dossier d'appel d'offres dès le **Mardi 30 Juillet 2013** moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **200 000 UM (deux cent milles OUGUIYA)** au TRESORERIE GENERAL. Le CCTP, les rapports géotechniques et hydrauliques, la note de calcul, l'avant métré et les pièces graphiques sont livrés en pdf sur support informatique.
- 6) La visite des lieux prévue le **Dimanche 08 Septembre 2013** est obligatoire. Le lieu de rendez-vous est fixé à 09 heures locales au poste de police situé à la sortie de la ville de Bassiknou vers Fassala. Elle sera suivie par une réunion d'information prévue le **Mercredi 11 Septembre 2013** à 10 heures dans la salle de réunion de la Direction des Infrastructures de Transport.
- 7) La validité des offres est de **90 jours** à compter de la date d'ouverture de celles-ci.
- 8) Chaque offre accompagnée d'un cautionnement provisoire de Cent Cinquante Millions d'Ouguiyas (**150 000 000**) UM valable pour 118 jours à compter de la date de dépôt des offres fixé à 10 heures locales le **Jeudi 10 Octobre 2013** à l'adresse ci-dessous

**Monsieur le Président de la Commission de Passation**  
**des Marchés Publics des Secteurs des Infrastructures (CPMPSI)**  
**1ère Etage, Immeuble du Ministère de l'Équipement et des Transports**  
**Sebkh-NOUAKCHOTT / MAURITANIE**

- 9) Les offres seront ouvertes en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le **Jeudi 10 Octobre 2013** à 10 heures locales.
- 10) L'Administration se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

